Troyes, le 24 juin 2019

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation,
Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 article 6 alinéa 1er,
Vu les statuts, en vigueur, de l'établissement,
Vu le règlement intérieur, en vigueur, de l'établissement,
Vu l'avis du CT en date du 11 juin 2019

Acte administratif n°2019/24

Le Conseil d'Administration réuni le : 20 juin 2019

Objet de la délibération : Statut d'enseignant affilié
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la création du statut d'enseignant affilié tel que présenté en intégrant les modifications suivantes : - Le statut de professeur affilié est modifié par Enseignant affilié ; - La possibilité de faire des heures complémentaires est supprimée.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le président du Conseil d'Administration de l'UTT,

Ronan STEPHAN

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – BP 260 – 10010 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 3 25 71 76 00 – site web : www.utt.fr